

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 octobre 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187360003**

Conclure avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 6 890 039,56 \$ et Groupe B : 966 652,31 \$) et la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 \$), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 6 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite des appels d'offres publics numéro 18-16938 (3 soumissionnaires) et 18-17188 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 22 272 122,57 \$, taxes incluses.)

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187360003

Conclure avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 6 890 039,56 \$ et Groupe B : 966 652,31 \$) et la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 \$), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 6 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite des appels d'offres publics numéro 18-16938 (3 soumissionnaires) et 18-17188 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 22 272 122,57 \$, taxes incluses.)

À sa séance du 3 octobre 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$ qui est aussi un contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Mines Seleine).*

Le 10 octobre 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris l'approche d'approvisionnement du Service dans ce marché en situation d'oligopole. Ils ont noté que le regroupement de la Ville de Montréal, des autres villes de l'agglomération et de la Société de transport de Montréal avait obtenu des prix satisfaisants dans des circonstances particulières. En effet, un conflit de travail dans la principale mine d'un des fournisseurs a changé quelque peu la donne dans ce dossier cette année.

Pour la Commission, il est important de rappeler que les membres du regroupement de Montréal ne paient pas tous le même prix pour leur sel de déglacage. Divers facteurs viennent pondérer le prix payé. Face à cette situation, la Commission rappelle également qu'elle a recommandé l'an dernier que l'administration évalue la possibilité de faire payer le même prix de base à la tonne métrique pour l'ensemble des participants au regroupement.

Des membres de la Commission ont aussi soulevé la possibilité d'utiliser d'autres produits que le sel pour le déglacage des chaussées. Pour le Service, les expériences menées jusqu'à présent au Québec et dans d'autres régions nordiques avec des produits comme le jus de betterave ou les copeaux de bois ont été peu concluantes. Le sel demeure pour l'instant le produit le plus efficace.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$ qui est aussi un contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Mines Seleine).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187360003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.